

École Doctorale « Ville, Transports et Territoires »

Cité Descartes – 6/8 Av. Blaise Pascal

77455 Champs-s/ Marne

Champs-sur Marne, le 29 Mars 2024.

Compte rendu du conseil ED VTT du 28 Mars 2024

Président de séance : Mr Bruno Barroca

Présents : Mr. Bruno BARROCA, Mr André LORTIE, Mme Nadia ARAB, Mme Hélène BEGUIN ROBLES, Mr Francis PAPON, Mme Sabine HERMENAULT, Mme Nathalie ROSEAU, Mr Joël IDT, Mr Florent LE NECHET, Mr Laurent TERRAL, Mr Olivier BONIN, Mr Fabrice SOBCZAK, Mr Antoine PAUCHON, Mr Kostas CHATZIS, Mr Adrien DUVAL Mme Claire CARRIOU, Mr Laurent LAMY.

Le conseil débute à 13h51.

1) Présentation de 2 candidatures à l'admission en thèse et avis sur ces candidatures :

a) Margherita PESCARIN :

Directeur de thèse Mr Bruno BARROCA, thèse financée en contrat CIFRE avec Resallience.
Italienne d'origine, travaille depuis de nombreuses années chez Resallience.
Souhaite développer les concepts de « résilience » et « antifragilité ».
Se base sur des auteurs sicilien, corse Milanais et surtout sur les écrits de Taleb.
Souhaite envoyer son dossier à l'ANRT en Avril et faire la rentrée de septembre.

Conclusion de sa présentation : Cette seconde audition montre une forte réactivité sur les problèmes de clarification de la pensée et du projet.
Les différentes notions ont des subtilités importantes qu'il faudrait démontrer dans la thèse. On note encore un décalage entre les explications de la doctorante et celles de sa direction de thèse.

Avis favorable.

b) Alice BAGOT:

Directeur de thèse Gilles CRAGUE, thèse financée en contrat CIFRE avec Patriarche.
Le sujet de sa thèse portera sur les projets de « gigafactories »
Le projet doctoral prend racine et s'appuie sur le mémoire de Master 2.

Conclusion de sa présentation : Présentation convaincante. La commission soulève qu'il faut être attentif à la distance prise entre la doctorante et l'entreprise d'accueil. Cet enjeu est un point de vigilance de la direction de thèse.

Avis favorable.

Joël IDT doit quitter la séance et s'en excuse.

2) Votes sur le budget 2024 :

a) Etat du budget 2024 :

Suivi budgétaire ED VTT			
Budget annuel 2024 : 40 000 €			
CATEGORIES	REALISE	BUDGET	SOLDE
Participation conférences, écoles d'été internationales	5 592,64 €	20 000,00 €	14 407,36 €
Appui aux activités organisées par les doctorant.e.s	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
Aide à la mise à niveau linguistique des manuscrits, publication d'articles (Max 750 € par doctorant)	- €	1 500,00 €	1 500,00 €
Aide à l'internationalisation des jury de soutenance	385,37 €	8 000,00 €	7 614,63 €
Soutien à la publication des thèses	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
Formations EDVTT	942,60 €	3 000,00 €	2 057,40 €
Fonctionnement de l'EDVTT	420,75 €	3 500,00 €	3 079,25 €
TOTAL COÛTS			7 341,36 €
TOTAL BUDGET 2023			40 000,00 €
TOTAL SOLDE			32 658,64 €

Vote sur la répartition du budget 2024 à l'unanimité (sauf Mr Barroca qui ne peut voter puisqu'il est membre non élu)

b) Règles de financement 2024 :

- Aide au déplacement vers 1 colloque international ou école d'été internationale + 1 colloque national : 1500€ au total / doctorant.e / an (maximum 1 participation de chaque par an)
- Appui aux activités organisées par les doctorant.es : 600€ maximum (1 participation par an)
- Aide à l'internationalisation des jurys de soutenance de thèse : 1500€ / jury avec une provenance internationale
- Aide à la mise à niveau linguistique des manuscrits de thèse écrits en français : 750€ / manuscrit

Le budget 2023 était de 36 000€, porté à 40 000€ en 2024.

L'aide à la mise à niveau linguistique des manuscrits de thèse écrits en français manque de publicité
L'aide à la publication des thèses (ouvrage) souffre d'un décalage entre l'accord de principe et le versement effectif des fonds (souvent un an de décalage lié aux délais d'accord de l'éditeur) ce qui se traduit par un report de budget d'un an à l'autre.

Les doctorant.e.s ont davantage de demandes de déplacement à basse émission de CO2 se traduisant par exemple par des déplacements organisés en train + bateau (plutôt qu'avion).

Pour le moment, le marché de la comUE ne permet pas de réserver ces types de transports.

D'une façon plus générale, le sujet doit être posé plus largement, inter-labos et avec les tutelles.

3) Point d'information sur l'enquête HCERES :

Cette année l'évaluation sera globale, l'ED VTT n'aura pas d'évaluation spécifique à remplir mais renseigne les données.

L'analyse et la rédaction du rapport sont sous la responsabilité du DED (synthèse des différents retours, des différentes ED, les laboratoires et les établissements ont été sollicités pour apporter leur réponse sur certaines questions).

Le point d'évaluation à améliorer concerne le devenir des docteur.e.s.

Ce point est encore à développer pour les années à venir.

4) Présentation sur les formations 2024

8 formations en 2024 pour l'ED VTT + des formations transversales proposées par le DED.

a) La direction de l'ED informe :

- a. De la signature d'une convention avec le Collège de France permettant aux doctorant.e.s de suivre l'ensemble de leur offre.
- b. D'un partenariat avec l'ENPC pour le suivi d'une formation sur les jumeaux numériques organisée et financée par l'ENPC (une douzaine de doctorant.e.s inscrits de plusieurs labos membres de l'ED VTT)

b) Rappel sur les obligations de formation :

- Au moins 90 heures de formation sur les 3 premières années
- Dont au moins 30 heures de formation professionnelle OU, pour les doctorants et doctorantes ayant une activité d'enseignement, au moins 30 heures de formation / pédagogie.
- Dont 30 heures au moins seront issues des formations transversales proposées par le catalogue du département des études doctorales
- Dont « éthique de la recherche et intégrité scientifique » = obligatoire, catalogue transversal DED
- Dont au moins un enseignement « épistémologie et théorie de la recherche en SHS » du catalogue de l'ED VTT ou hors catalogue (conformément au vote en 2023 par le conseil de l'ED VTT)
- + 1 référentiel d'équivalence qui nécessite des ajustements

Retours du représentant des doctorants : les formations proposées par l'ED reçoivent une bonne évaluation des doctorant.e.s. Une des formations a justement été jugée trop scolaire dans son format, ne reposant pas suffisamment sur des interactions avec et entre doctorant.e.s. La remarque a été faite auprès de l'enseignante qui a su en tenir compte. Suggestion de mieux valoriser le programme de formation auprès des doctorant.e.s.

Les membres du conseil discutent du référentiel d'équivalence et conviennent de plusieurs évolutions :

Participations à des colloques, écoles d'été : 20h max sur l'ensemble de la thèse

Enseignement : sous réserve d'une formation à la pédagogie (déjà condition obligatoire) et équivalence d'un maximum de 30h sur l'ensemble de la thèse dans le cas des ATER et moniteurs, sur la base d'un service de 96h TD (sinon calcul au prorata) (=équivalence à la validation de 30h pour les thèses en CIFRE).

Représentant.e.s élu.e.s des doctorant.e.s au conseil de l'ED et au conseil de leur laboratoire : supprimer la différence d'équivalence entre ED et Labo et équivalence portée à 3h par demi-journée de présence effective pour un maximum de 20h sur l'ensemble du mandat.

Le conseil se prononce en faveur d'un discours plus clair et compréhensible par les doctorant.e.s pour présenter les obligations de formation. Communication à améliorer sur le site et lors de la journée de rentrée.

5) Par manque de temps le sujet des retours d'expérience des membres du conseil sur les CSI seront abordés au prochain conseil.



Fin du conseil à 17h20



**Ville, Transports
et Territoires**